gres-là, qui ont fait voter des belges, des morts et des « pas encore nés », auraient fini par faire voter des animaux.

La presse municipale est prudente

La presse municipale devient d'une prudence qui montre son embarras.

La « Dépêche » ne trouve plus un mot à dire ; l' « Echo » signale que « samedi M. Gobert juge d'instruction a encore reçu une quinzaine de protestations d' « électeurs » (c'est l' « Echo » qui met des guillemets à électeurs) cités comme « inconnus » par le « Réveil du Nord ».

Cela ne nous apprend pas grand chose. A en juger par le retard que les « électeurs » apportent à leur protestation, il faut croire qu'ils écrivent de loin, probablement de Palestine ou d'Arabie.

On néglige de citer leurs noms, pour plus de sûreté mais comme il est certain qu'ils ne font comme les autres que certifier leur existence et non prouver leurs droits électoraux à Lille, leur protestation n'a aucune espèce de valeur.

Le juge a pris hier un repos bien gagné

M. le juge d'instruction Gobert qui mène en ce moment, à propos des tripatouillages électoraux, l'enquête si délicate et si ardue dont nous entretenons chaque jour nos lecteurs, s'est rendu hier matin au Palais où il n'est resté que très peu de temps.

Le magistrat qui ne se dissimule pas la difficulté qu'offre son enquête a compulsé quelques pièces de son dossier et s'est livré ensuite à un court travail de vérification

M. Gobert pense avoir bientôt en sa possession tous les renseignements qu'il a demandés au sujet de cette affaire. Disons d'ailleurs à ce propos, que les brigadiers du service en tenue, à qui a été confié par le Parquet, le soin de vérifier le domicile des électeurs fictifs, inscrits pour servir la « bonne cause », feront parvenir à qui de droit les procès-verbaux relatifs aux investigations dont ils ont été chargés.

Lettre de Belgique

Bruxelles, le 6 juin 1914.

La campagne électorale de 1914 a été pour la cause de la révision un éclatant succès.

Le Parti a gagné 56,000 voix et le groupe socialiste au Parlement compte désormais 40 élus. Ce qui n'empêche pas les cléricaux de prétendre que, non seulement le Suffrage Universel pur et simple n'a pas triomphé au scrutin du 24 mai, mais encore qu'il a été battu.

La campagne électorale cléricale n'a pas porté sur le programme du gouvernement. Il est des tâches au-dessus des forces humaines.

Dans les milieux industriels et ouvriers, on s'est attaché à rappeler les incidents de la grève générale. A en croire les propagandistes bien pensants, l'industrie nationale est à l'agonie depuis avril 1913. Aux industriels, on signalait la stagnation des affaires, les clients étrangers n'ayant plus remis d'ordres aussi importants qu autrefois dans un pays où évissait la menace de la grève. Aux petits commerçants, on rappelait la crise qui a précédé la grève générale et le malaise dont elle fut suivie. Pour les ouvriers enfin, on commentait hypocritement l'inanité de leurs efforts et l'on rappelait que tous les sacrifices qu'ils avaient faits étaient restés stériles. On voulait évidemment exciter leurs rancunes contre les dirigeants du moment.

Les cléricaux escomptaient largement les résultats de leur tactique et, si la journée électorale leur avait laissé même l'ombre de la possibilité d'ergoter sur le résultat, ils auraient crié bien haut que le corps électoral avait désavoué la grève générale et, par conséquent, le Suffrage Universel qui en était le résultat. Le succès des partis de l'opposition est incontestablement le triomphe de l'idée revisionniste.

⁂

La guerre scolaire est ouverte bien que la loi Poullet soit à peine promulguée.

Il ne se passe pas de jours, dit la « Gazette », sans que l'une de nos écoles publiques soit désertée par des élèves qui vont peupler les écoles congréganistes.

On remarque, depuis quelque temps, dans les quartiers habités par les familles nécessiteuses principalement, des nonnettes et des dames patronnesses d'œuvres cléricales, allant de porte en porte marchander des enfants, faisant des promesses, arrachant aux parents l'engagement d'envoyer leurs enfants dans les écoles congréganistes. Les vicaires ne sont pas, on pense bien, les zélateurs les moins actifs dans cette campagne et voici un fait tout récent.

Ces jours-ci, un de ces messieurs parvenait à décider la mère de trois fillettes fréquentant l'école communale à en retirer ses enfants pour les confier à l'école des sœurs, moyennant la promesse d'obtenir pour la femme une place de balayeuse dans un de nos ministères Ce qui permet d'affirmer une fois de plus que nos maîtres sont les plus précieux collaborateurs des détracteurs de l'enseignement public.

⁂

Au moment où la loi Poullet vient d'allumer la guerre civile entre les écoles neutres et les écoles dites libres, les catholiques trouvent nécessaire, en outre, de susciter une guerre semblable au sein même des établissements officiels.

Il vient, en effet, de se créer à l'Athénée Royal de Liège une « Union catholique des élèves de l'Athénée », Union qui comprend déjà une trentaine de membres et qui est purement politique, comme l'indiquent suffisamment les mots : Union catholique. Il s'agit de diviser, d'après leurs opinions politiques, les jeunes gens de cet établissement et provoquer ainsi évidemment de nombreux conflits entre les élèves. Les heures de récréation vont-elles dégénérer en discussions politiques?

⁂

Comme en Belgique !

La « Gazette de Francfort » en raconte deux bonnes qui se sont passées en Alsace, le pays classique où la chasse aux inscriptions françaises est ouverte en tout temps et en tout lieu.

C'est d'abord l'histoire de ce brave curé d'un village alsacien qui avait muni sa porte d'une boîte en fer pour recevoir les lettres du facteur. Un an se passe et, un beau jour, un agent de police arrive et demande au curé d'enlever la boîte séditieuse. Etonnement du curé, jusqu'à ce qu'on lui fit comprendre que le mot « Lettres » placé sur le couvercle de la boîte était en opposition avec la loi. Philosophe, le curé gratta « Lettres » et y mit « Briefe ».

L'autre cas est plus drôle encore. Dans une ville d'Alsace, un commerçant voulant quitter son fonds organisa une vente complète de ses marchandises et l'annonça, en faisant peindre en grandes lettres sur deux écriteaux en bois accouplés au-dessus de son magasin, le terme classique « Liquidation totale ». Bien entendu, la police ne manqua pas à son devoir ; c'était là une inscription défendue, elle devait disparaître avant la fin du jour ; c'était la loi. Alors, très simplement et très rapidement, le commerçant changea de place les deux planches-écriteaux dont chacun portait les mots fatidiques. Et il obtint ainsi de suite l'allemand « Totale liquidation ». Car, afin que nul n'en ignore, « Liquidation totale » est français, mais « Totale liquidation » est allemand !

⁂

On annonce de Strasbourg que l'administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine a décidé de supprimer les inscriptions en français qui figurent jusqu'ici dans les wagons.

On tolérera, par contre, les inscriptions en anglais et en italien.

Le temps n'est peut-être pas très éloigné où les flamingants, aveuglés par leur haine de la langue française, de ce qui est français, de tout ce qui touche à la France, en exigeront autant du ministre des chemins de fer belges.

Et pourquoi pas? Les édiles brugeois s'apprêtent bien à supprimer la traduction française des plaques indicatrices des rues de leur cité !

⁂

Dans un récent discours au Sénat, un sénateur a mis à nu la tendance poursuivie par les cléricaux dans l'élaboration des diverses lois sur le repos hebdomadaire.

D'abord, interdiction de faire travailler son personnel plus de six jours sur sept — ce qui est une mesure parfaitement légitime et que tout le monde accepte. En outre, non point par motif religieux, oh non ! mais pour se conformer aux usages, c'est le dimanche qu'on impose universellement comme jour de repos hebdomadaire.

Enfin, on en viendra à interdire toute espèce de trafic et de travail, même celui des individus à leur propre profit. On limitera l'ouverture des restaurants et des cafés. Naturellement, il faudra bien que les services publics marchent ou plutôt se reposent à l'unisson.

Déjà on a supprimé les distributions postales du dimanche et fermé les bureaux de poste. Bientôt on s'attaquera aux transports des voyageurs et aux diverses formes de récréations dominicales. En un mot, le rêve de nos dominicaux fanatiques, qui comptent sur la complicité du gouvernement, c'est de nous doter du dimanche anglais ; et cela, à l'heure où les Anglais eux-mêmes commencent à ne plus en vouloir.

⁂

Le Consistoire secret où le Pape a distribué quatorze chapeaux fait la part très large aux cardinaux étrangers.

Si la majorité du Sacré-Collège reste encore italienne, il ne s'en faut que de quatre voix pour qu'elle subisse un déplacement. Aussitôt, tous les journaux catholiques ont envisagé cette situation d'un Pape non italien, qui ne s'est plus présentée depuis 1643. On ne cite que quatre « papabili » étrangers et, en tête de ceux-ci, unanimement on classe le cardinal Mercier, archevêque de Malines.

Nous sommes convaincus que le primat de Belgique serait mieux à sa place sur le trône pontifical que le Sarto actuel et qu'il y reprendrait les traditions de Léon XIII. Mais, quelque flatteuse que soit pour la Belgique la réputation mondiale du cardinal Mercier, nous croyons que ce serait pour notre pays une distinction malheureuse. Les ordres arrivent maintenant de Malines aux ministres ; que seraient-ce s'ils arrivaient directement de Rome !..

⁂

Une des plaies de notre pays, et que nous devons incontestablement au gouvernement clérical, c'est le fonctionnarisme.

Savez-vous à quel rang nous venons, sur le tableau de la statistique internationale des fonctionnaires? Au tout premier rang !

Sur 10,000 habitants, la Belgique — sans compter le personnel des chemins de fer et les officiers de l'armée — on trouve 200 fonctionnaires, alors que la France, qui vient immédiatement après elle, et qui passe pour la terre classique du fonctionnarisme, n'en a que 152 ; l'Angleterre 73 et la Russie 57.

En Belgique, le nombre des fonctionnaires a passé, de 25,000 en 1880, à 42,0000 en 1906, et à 50,000 en 1911. C'est le doublement en 30 ans.

En Angleterre, le nombre des fonctionnaires a passé, de 4,300 en 1901, à 6,750 en 1913. Et cependant, l'Angleterre n'est pas, que nous sachions, plus facile à administrer que la petite Belgique. D'un côté, 45 millions d'habitants et moins de 7,000 gratte-papier. De l'autre, 7 millions d'habitants et 50,000 Messieurs Lebureau !

De tes ronds-de-cuir, sois fier, ô mon pays !

⁂

Il paraît que le besoin national se faisait sentir d'ériger un monument à Léopold II, mort depuis cinq ans.

Un certain nombre de messieurs graves, officiels, décorés et décorables, décidèrent donc de faire appel à la générosité de leurs concitoyens, en vue de réunir les fonds nécessaires et ils constituèrent un comité où l'on enrégimenta tous ceux qui, dans notre pays, constituent les « notabilités ».

Naturellement dans cette liste, les ecclésiastiques de tout rang foisonnent.

Mais il est à noter qu'en tête des présidents d'honneur, précédant immédiatement le chef du gouvernement, figure S. E. le Cardinal Mercier, archevêque de Malines, après lequel arrivent tous les ministres. Sans commentaires.

⁂

Notre ami Boulemans se présente chez une dame bien connue pour son inépuisable charité et lui expose sa requête.

— Je viens, dit-il, recommander à votre bonté une famille infortunée composée d'un mari infirme, d'une femme toujours malade, d'une grand'mère paralytique et de cinq petits enfants dont un tête encore à la mamelle... Ils vont être impitoyablement jetés sur le pavé, demain avant le midi, s'ils n'ont pu trouver l'argent nécessaire pour le loyer, 30 francs.

La bonne dame les lui remet sur l'heure et, d'une voix émue :

— Puisje vous demander qui vous êtes, monsieur, vous qui plaidez si bien la cause de ces malheureux ?

Leur propriétaire, madame !

VAN BRUGGE.

LA CRISE MINISTERIELLE

MM. Delcassé, Jean Dupuy et Peytral s'étant récusés, le Président de la République a offert la mission de constituer le Cabinet à M. Ribot, qui rendra sa réponse aujourd'hui.

Poincaré Mac-Mahon

RN

M. Poincaré qui affirmait l'autre jour à Lyon que la politique gouvernementale doit être inspirée par la volonté du pays, a une singulière façon de concilier ses actes et ses affirmations.

Alors que par les dernières élections, le pays a accru sensiblement le nombre des députés de gauche et d'extrême-gauche, c'est à droite, de plus en plus à droite que le Président de la République, après l'échec de la combinaison Viviani, va chercher le chef du futur cabinet.

Après Deschanel, l'ancien adversaire de Brisson, Delcassé, de la gauche radicale modérée ; après Delcassé, Jean Dupuy, de la Fédération des gauches ; et après Jean Dupuy, Ribot.

Ribot qui déjà appelé par M. Poincaré lors de la chute du ministère Barthou, échoua lamentablement devant la défiance absolue et légitime des radicaux du Parlement :

Ribot qui, pendant 10 ans, fut à la Chambre le chef de l'opposition conservatrice et cléricale contre les gouvernements républicains;

Ribot le politicien girouette venu de la magistrature impériale et qui n'eut pas assez d'épaules pour tous les changements de fusils inspirés par les intérêts de son ambition ;

Ribot dont la candidature présidentielle n'eut même pas devant les candidatures Pams et Poincaré un résultat de consolation ;

Voilà l'homme de la politique dont il convient à M. Poincaré de lire la désignation dans la dernière consultation du pays.

Il y a 40 ans, un autre Président de la République voulut, lui aussi, substituer sa volonté personnelle à la volonté du pays ; il voulut aussi faire marcher la France.

Tout ce que le pays contenait de républicains se dressa contre cette résurrection caricaturale du pouvoir personnel.

Le Président Mac-Mahon cria : « Gambetta devra se soumettre ou se démettre » ; et, le 14 octobre 1877, par la réélection des 363, la France obligea Mac Mahon à se démettre.

Il y aura sans doute en France encore assez de républicains et de socialistes pour faire comprendre à M. Poincaré qu'il ne réussira pas contre la volonté nationale une politique personnelle contraire aux indications formelles de la dernière consultation du pays devant laquelle lui aussi, il devra se soumettre ou se démettre.

On sait quelle était la situation hier matin, telle que nous la présentaient nos dernières dépêches de la nuit. M. Poincaré, après le refus de M. Deschanel, avait mandé M. Delcassé à l'Elysée. Mais le sénateur de l'Ariège, invoquant une indisposition passagère, avait informé le Président de la République qu'il ne pouvait se rendre à son invitation ce soir-là.

Hier matin, le malaise, — diplomatique ou non, — de M. Delcassé persistait et successivement M. Poincaré mandait auprès de lui MM. Jean Dupuy, Peytral et Ribot.

On verra, d'après les dépêches qui suivent, le résultat de ces consultations.

M. Delcassé refuse pour raison de santé

Paris, 7 juin. — M. Delcassé, qui n'avait pu se rendre hier soir à la convocation du président de la République, a définitivement décliné ce matin l'offre de constituer un cabinet, invoquant son état de santé qui l'oblige à garder la chambre.

Voici la note communiquée à ce sujet :

« M. Delcassé, atteint d'un refroidissement compliqué d'un anthrax, a passé une mauvaise nuit et n'a pu se rendre chez M. Raymond Poincaré. Il lui a fait savoir que, malgré toute sa bonne volonté, il se trouvait hors d'état, en ce moment, de se charger de la formation d'un cabinet ».

M. Jean Dupuy appelé à l'Elysée

Il se récuse, indiquant M. Peytral

Paris, 7 juin. — M. Poincaré a fait appeler ce matin M. Jean Dupuy, sénateur des Hautes-Pyrénées, qui s'est rendu à 10 heures à l'Elysée. Il s'y est rencontré avec M. Clémentel, député du Puy-de-Dôme, prié par M. Delcassé, dont il est l'ami, d'exposer au président de la République les raisons matériel les le mettant dans l'impossibilité de répondre actuellement à l'appel du chef de l'Etat.

A la suite de l'entretien de M. Jean Dupuy avec le président de la République la note suivante a été communiquée :

« M. Poincaré a fait appeler M. Jean Dupuy et l'a pressenti sur le point de savoir s'il accepterait de constituer le cabinet. M. Jean Dupuy a répondu que, dans les circonstances présentes, il ne se croyait pas suffisamment désigné et que parmi ses collègues du Sénat il pensait que M. Peytral, par exemple, était plus qualifié. Le Président de la République a fait appeler M. Peytral pour conférer de nouveau avec lui. »

...Mais M. Peytral ne marche guère

Paris, 7 juin. — M. Peytral, sénateur des Bouches-du-Rhône, est arrivé à l'Elysée à 1 heure 45.

M. Peytral est sorti de l'Elysée à trois heures. Son entretien avec le président de la République a duré plus d'une heure. M. Peytral nous a déclaré :

« J'ai refusé l'offre que m'a faite le président de la République de constituer le cabinet. Toutefois, j'ai dit que je restais à sa disposition pour entrer dans une combinaison ministérielle si ma présence pouvait être utile.

» M. Poincaré m'a répondu qu'il se réservait d'insister de nouveau auprès de moi ».

Une note de l'Elysée

Paris, 7 juin. — L'Elysée communique la note suivante :

« Le Président de la République a demandé à M. Peytral s'il consentirait à se charger de la formation du cabinet.

« Le sénateur des Bouches-du-Rhône a répondu que, tout en étant très touché de la confiance que le Président de la République lui témoignait, il ne se croyait pas en mesure d'assumer, dans les circonstances présentes, la charge de la présidence du Conseil ; mais qu'il resterait volontiers à la disposition d'un ministère de gauche, qui placerait en première ligne les questions financières et militaires ».

A cette note officielle, l' « Agence l'Information » ajoute :

« Le Président de la République appellera dans la journée MM. Doumergue et Ribot, mais à titre purement consultatif.

Ce n'est que demain que le chef de l'Etat s'entretiendra avec la nouvelle personnalité à laquelle il offrira de former le cabinet. — (Information).

M. Doumergue s'entretient avec M. Poincaré

De l'Agence l'Information :

« Paris, 7 juin. — M. Gaston Doumergue est arrivé à l'Elysée, à pied, à 4 h. 15. Son entretien avec M. Poincaré a duré une heure

» Questionné à sa sortie, M. Doumergue a déclaré qu'il s'était entretenu avec le président de la République de la situation, mais à titre purement consultatif, et qu'il avait indiqué à M. Poincaré plusieurs combinaisons possibles, entr'autres une combinaison Viviani ou une combinaison Bourgeois.

M. Poincaré aurait demandé à M. Doumergue ce qu'il pensait d'une combinaison Ribot qui lui paraît chère.

Inutile d'ajouter que M. Doumergue n'a pas caché au président qu'un pareil choix ne pouvait avoir ses préférences.

Néanmoins M. Ribot est attendu à l'Elysée.

M. Ribot à l'Elysée

M. Poincaré lui offre la mission de constituer le Cabinet. - Il réserve sa réponse à aujourd'hui.

Paris, 7 juin. — M. Ribot qui est arrivé à l'Elysée à 5 h. 30 a conféré avec M. Poincaré jusqu'à 6 h. 45.

Questionné à sa sortie, M. Ribot a déclaré qu'il avait été pressenti par le président de la République mais qu'il avait réservé sa réponse.

« Je vais voir, a-t-il dit, si je puis accepter d'essayer de former un cabinet ; je ne pouvais vraiment pas refuser cela au président de la République. »

M. Ribot est rentré chez lui ; il reviendra demain à l'Elysée après avoir examiné la situation et consulté ses amis.

Peu après le départ de M. Ribot, l'Elysée communique la note suivante :

« Le président de la République a eu une longue conversation avec M. Ribot à qui il a offert la mission de constituer un cabinet.

» M. Ribot a réservé sa réponse jusqu'à demain. »

Une rectification de Viviani

au journal « Le Temps »

Nous avons reproduit hier, à titre purement documentaire, des déclarations que le «Temps» prétendait avoir été faites par Viviani.

Voici, à ce sujet, la lettre de rectification que Viviani adresse à ce journal :

« Monsieur le Directeur,

« En rendant compte des incidents qui ont accompagné hier, samedi, la décision que j'avais prise de ne pas constituer le Cabinet, le journal « Le Temps » m'a prêté sur les républicains qui m'avaient refusé leur concours, un langage que je n'ai pas tenu:

« Je n'ai pas dit que des républicains m'avaient craché au visage.

« J'ai dit qu'il m'était impossible de gouverner contre une fraction notable de la gauche ; que, ne voulant pas lui céder, j'aimais mieux me retirer. J'ai ajouté, et le « Temps » a bien voulu le dire, que je préférais à des doléances tardives, qui eussent affaibli un cabinet constitué, un loyal refus.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me permettre en outre d'ajouter (et ceci n'est pas un démenti que j'adresse au « Temps », qui n'a pas publié la nouvelle), *que jamais, au cours de la crise, je n'ai vu M. Paléologue, auquel je n'ai pas adressé la parole depuis trois mots, et qu'il ne m'a fait tenir aucune communication directe ou indirecte.*

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

RENE VIVIANI. »

La Russie et les « 3 ans »

A propos du retour de M. Paléologue

Dans la lettre de Viviani au « Temps », que nous publions ci-dessus, il est fait allusion à M. Paléologue. Voici à quel propos :

Certains journaux ont publié au sujet de M. Paléologue, ambassadeur de France en Russie, qui se trouve depuis avant-hier à Paris, la note suivante :

« M. Paléologue, ambassadeur de France » en Russie, est arrivé hier soir à Paris, » venant de Saint-Pétersbourg.

» Sa première démarche, en descendant du train, fut pour se rendre auprès de M. Viviani.

» Mis immédiatement en présence du » prochain président du Conseil, M. Paléologue lui déclara ceci :

» Très exactement informé des dispositions d'esprit de la cour et des milieux gouvernementaux russes, je dois vous dire que ceux-ci suivent avec la plus grande attention les controverses soulevées en France à propos de la loi de trois ans. Si la moindre atteinte est portée à la loi militaire, je dois vous dire également que je me verrai forcé de vous remettre, séance tenante, ma démission, ne pouvant, dans ces conditions, rejoindre le poste qui m'a été confié ».

Or, le «Temps», d'hier soir, lui-même affirme, au sujet de cette information, *que M. Paléologue n'a vu jusqu'ici ni le président de la République, ni M. Doumergue, ni M. Viviani, et que, par suite, les propos qu'on lui attribue n'ont pas été tenus dans la forme que leur prêtent ses confrères.*

« Toutefois, ajoute le « Temps », à qui nous laissons la responsabilité de ses assertions, il est bon de rappeler que, comme c'était son devoir, M. Paléologue, dans ses dernières communications, a attiré l'attention du gouvernement sur les graves conséquences que risquerait d'entraîner dans la situation présente de l'Europe une diminution de notre puissance militaire.

» En second lieu, il est utile d'ajouter qu'au moment où M. Paléologue s'est vu offrir le poste d'ambassadeur en Russie, il a précisé dans ses conversations avec M. Doumergue, les conditions dans lesquelles il acceptait cette mission et il a spécifié qu'à son avis le maintien intégral de la loi de trois ans était la plus nécessaire de ces conditions.

» M. Doumergue lui a répondu que cela allait de soi, puisque tel était d'ailleurs le programme du gouvernement dont il était le chef.

» On peut donc considérer, — conclut le « Temps » — que, si la loi de trois ans n'était pas maintenue, M. Paléologue résignerait ses fonctions ».

MM. Noulens et David à Rouen

Rouen, 7 juin. — MM. Noulens, ministre de la guerre, et Fernand David, ministre des travaux publics, sont arrivés ce matin, en gare de Rouen, par train spécial à dix heures.

Tous les élus du département, les notabilités civiles et militaires les attendaient sur le quai de la gare brillamment décoré.

Les troupes de la garnison formaient la haie et rendaient les honneurs sur le quai et sur le parcours.

Le cortège s'est formé aussitôt les ministres et les représentants des corps constitués se sont rendus à la chambre de commerce où une courte réception a eu lieu. Ils se sont ensuite embarqués pour la visite du port.

A midi a eu lieu un banquet de cinq cents couverts organisé par la chambre de commerce et par le conseil municipal.

M. Noulens a donné lecture d'un discours du président de la République. M. Poincaré n'y fait aucune allusion à la situation politique.

A l'issue du banquet, à 2 h. 30, les ministres se sont rendus au Stand où a eu lieu le Concours international de tir.

Le Rendement des Impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts pour le mois de mai 114. Les recouvrements effectués se sont élevés à 306.935.600 francs, alors que pendant le mois correspondant de l'année 113 ils s'étaient élevés à 292 millions 590.400 francs.

Par rapport aux évaluations budgétaires pour le mois, il y a plus-value sur le timbre 10.070.500 fr. ; l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, 165.000 fr. ; les douanes, 5.214.000 fr. ; les contributions indirectes, 2.243.200 fr. ; les huiles minérales, 5.000 fr. ; le sel, 58.00 fr. ; le sucre, 2 millions 339.000 fr. ; les contributions indirectes (monopoles), 1.443.600 fr. ; les postes, 1.063.400 fr. ; les télégraphes, 192.500 fr. ; les téléphones, 700.400 fr.

Les moins-values portent sur l'enregistrement, 5.427.800 francs, l'impôt sur les opérations de Bourse 556.000 fr. et l'exploitation des Journaux Officiels 31.000 fr.

Le total général des plus-values pour le mois de mai s'élève à 17.46.800 francs.

Le résultat des cinq premiers mois de l'année est de 60.549.800 francs.

Par rapport aux recouvrements effectués pendant les mois correspondant de l'année 113 il y a plus-value de 9.345.200 francs ; pour les cinq premiers mois de l'année 1913, il y a plus-value de 4.6691.800 francs.

FEUILLETON DU 8 JUIN. -- N. 75

La Dot Fatale

par Georges MALDAGUE

— Si... tu en auras bien d'autres... Tu dras riche, ta part de la fortune que ton sacrifice a laissée aux miens égale la part de chacun de mes enfants... Un homme t'aime d'un amour qui est un culte, une adoration... C'est un être choisi et simple : le bonheur n'est pas auprès des âmes compliquées ; si tu l'aimes aussi...

— Albéric ? oui... Pourtant, je vous aime plus que lui !

— Moi ?

— Vous... C'est vous avant n'importe qui, monsieur Claude...

Dans cet aveu, alors qu'elle ne pouvait crier la vérité, elle mettait la tendresse en effet supérieure à tout, qui de l'instant où elle savait cette vérité, la pénétrait, s'exaltant à l'idée de devoir qui lui faisait trouver si doux le châtiment.

Ce corps qu'il pressait comme s'il eût pressé celui d'un enfant, vibrait de la tête aux pieds.

Me Claude Varagniez tressaillit, cette fois, d'un tressaillement bizarre.

Sa surexcitation tomba tout d'un coup.

Il demanda presque bas :

— Tu m'aimes, moi ?

— Oui.

— Plus qu'Albéric Soucaud ?

— Oui.

— Et c'est parce que tu m'aimes... parce que tu m'aimes...

Il bégayait.

Ce qu'il éprouvait était complexe, plutôt pénible, avec la sensation que lui eût produite le soudain déchirement du voile, embrumant de mystère, l'indéfinissable et sublime action.

Il venait pour soulever ce voile, voulant à tout prix savoir.

Pulchérie, d'elle-même, l'écartait.

Il comprenait.

Le sacrifice de l'héritière du Val-Rose s'appelait un sacrifice d'amour.

Ce n'était pas en cet instant que Me Varagniez pouvait se laisser aller à la psychologie du sentiment, susceptible de mener une pauvre fille de vingt ans éprise d'un homme d'quarante-cinq, aberration qui se rencontre dans la vie, en des proportions assez fréquentes, à l'héroïsme auquel atteignait celle-ci.

Le fait existait.

Et Claude eût pu simplement s'étonner de ne rien avoir deviné.

A quelque entraînement qu'elle obéît, Chérie restait magnifique.

Elle demeurait son sauveur.

Il lui devait l'honneur, plus que l'honneur : l'existence des siens.

Et lui aussi l'aimait ardemment, profondément, saintement.

Il ne l'aimerait point autrement jamais.

Jamais il ne voudrait plus voir ce qu'il voyait, par ces yeux d'homme qu'attire invinciblement la beauté... c'est qu'elle était belle, ainsi, dans ses bras, comme une de ces saintes que transfigure le culte du Bien-Aimé.

Claude eut un autre emportement, une étreinte de fou.

Puis, atteignant le divan, au fond de la pièce, il l'abandonna là, gagnant dans une espèce de fuite l'autre extrémité.

Et il demeura immobile, la face tournée vers la fenêtre, se demandant si en réalité il n'avait pas perdu la raison.

Quand il se retourna, la jeune fille, inconsciente de ce qu'elle pouvait produire, elle qui ne connaissait de l'amour que la tendresse de cœur accordé eà Albéric Soucaud, fixait sur lui ses grands yeux bleus.

Tranquille, n'ayant révélé pour ce qu'elle se croyait permis de révéler, elle pensait qu'après cela aussi il serait calme, que le remords faisant de celui que, moins de deux ans avant, elle voyait si jeune, si beau encore, presque un vieil homme, fuirait son chevet, qu'il oublierait la prisonnière, celle qui tout à l'heure redeviendrait la Boscotte, était réellement, comme elle le disait, heureuse.

Me Varagniez revint vers elle, s'assit, non point à ses côtés, sur un siège, à deux pas.

— Comment, pauvre petite, ne pas accepter jusqu'au bout votre immolation, puisque, aujourd'hui comm cavant, l'existence des miens en dépend... Et quoi vous dire ? La parole humaine ne saurait rendre tout ce que mon cœur contient... Quoi vous dire, si ce n'est qu'également je vous aime... que vous serez une autre enfant, une autre fille.

— Une autre fille ! prononça-t-elle, baissant la tête.

Elle voulait cacher la joie de son visage.

Claude Varagniez éprouva le tressaillement douloureux qui le secouait quelques minutes plus tôt.

Il prononça :

— Me refusez-vous de vous considérer comme la sœur de Marie-Thérèse ?

Elle se leva pour rompre l'entretien ; il lui semblait sentir son courage s'émousser.

Comme elle allait souffrir, quand elle l'aurait quitté...

— Adieu ! il faut me laisser, ne plus venir me voir... Jurez-le moi !

— Pourquoi ?.. La vie me serait moins dure, à moi... s'il m'était permis de penser que ma présence peut vous aider à...

Il s'arrêta, puis faisant un geste farouche :

— Ah ! tenez, non... c'est trop affreux ! c'est trop affreux !

Et Chérie, grave, avec un mouvement dominateur :

— Il n'y aurait que cela d'affreux : n'avoir pas le courage, vous, de garder toujours notre secret. Nous tenons entre nos mains des vies précieuses. Ce n'est pas moi qui succomberai dans la tâch eentreprise.

— Tu ne sais pas ce que je souffre...

— Oui, dites-moi : « tu ». Cela m'est doux. Je sais que vous avez souffert ; il ne vous est plus permis de souffrir... Je ne vous en donne plus le droit... Deux années passeront rapidement... depuis quatroze mois déjà, je suis à Clermont... et l'on m'a laissé entendre, à l'arrivée, qu'une conduite exemplaire amènerait peut-être une réduction de ma peine.

— Non seulement tu n'accompliras pas jusqu'au bout ta peine, mais tu ne resteras plus deux ans ici... L'année prochaine, à pareille époque, Chérie, entends-tu bien, nous t'emmènerons au Val-Rose.

— Au Val-Rose !

Son visage s'était assombri, un frisson lui courait sur la chair.

— Tu ne veux plus retourner là-bas ?

— Y retournerez-vous donc ?

— Nous partons après-demain.

— Vous aussi ?

— Moi surtout...

La jeune fille ne frissonna plus ; elle restait surprise.

M. Varagniez expliqua :

— J'ai pu tuer... je ne suis pas un assassin... Des fatalités planent sur certaines vies, auxquelles on ne se soustrait point... Dans le livre du Destin, une page de la mienne fut marquée d'un signe de sang... Je n'ai pas eu, je n'ai pas de regret d'un acte qui fut involontaire... et mérité.

— Oh ! oui, mérité !

— Pourtant, il m'a laissé des terreurs... Je veux les surmonter. T'avoir vue, retourner là-bas... Si je dors, je suis sauvé !

— Vous y dormirez... Mme Varagniez fut un monstre... elle aurait toujours fait le mal... elle ne le fera plus.

— Elle était pourtant capable aussi de bien ! Ne réparerait-elle pas envers toi, en te faisant son héritière ?

Pulchérie l'interrompit :

— Le mal qu'elle a causé, à moi ou à d'autres, rien ne l'eût réparé... l'argent ne rachète point les crimes... Songez, monsieur Claude, à cette mort... derrière elle.

Il ferma les yeux, eut sur le visage une crispation d'horreur.

— Charlotte... la roue du moulin... C'est la vision de ce corps saignant, de ce corps d'une femme que j'avais aimée, qui m'a mis dans la main le couteau.

Chérie aussi ferma une seconde les yeux, livide.

— Ne parlons plus de cela... Partez, oui, retournez là-bas. Si je vous y revois un jour, j'em'y trouverai bien, comme vous... Peut-être, en effet, m'y sera-t-il réservé des joies, après y avoir eu tant de douleurs.

— Tout le pays te sait innocente... ta rentrée sera un triomphe. Ce sera à moi, son meurtrier, à le faire tel qu'elle en frémisse dans sa tombe, la maudite !

— Oh ! oui... la maudite.

Elle lui tendit encore ses deux mains si blanches, sortant de ses manches de bure.

— Ad revoir !

— Au revoir... au revoir... m'aChérie... ma Chérie...

Et comme tout à l'heure l'étreinte violente, l'affolle étreinte de l'ami reconnaissant, à celle qui l'avait sauvé.

Elle prononça les deux mêmes mots :

— Monsieur Claude !

Cela voulait dire :

— Mon père !

Lorsque l'avocat, maître de lui comme avant l'entretien, ayant appuyé sur le bouton de la sonnerie, signal qui devait en marquer la fin, le directeur de la Maison Centrale rentra dans son cabinet ; il ne remarqua absolument rien d'anormal dans l'attitude de Me Claude Varagniez ni dans celle de sa pensionnaire.

Et lorsque celle-ci, remise aux mains de l'areligieuse qui l'amenait, fut sortie, du ton le plus naturel, le premier prononça :

— Elle n'avouera jamais qu'elle a usé d'un subterfuge, qu'elle a égaré la justice à son détriment... J'ai tout mis en œuvre : peine inutile.

— Mais peut-être ont-ils tort, ceux qui croient qu'elle a usé de ce subterfuge ?

— Non... j'en suis sûr... C'est pourquoi, monsieur le Directeur, je vous supplie, de concert avec moi, de remplir les formalités nécessaires à une réduction de peine, suivie de la libération conditionnelle.

— Je vous l'ai promis, maître Varagniez, et je n'ai, moi aussi, qu'une parole.

— Merci.

Les deux hommes se serrèrent la main, énergiquement.

Claude repassa le porche qui défendait l'accès de la maison d'expiation.

Chérie avait repris sa place dans la salle, où sœur Hippolyte, du haut de son siège, dominait toutes les têtes courbées.

Elle redevenait la Boscotte.

Quoique venant de remettre dans sa pèche son chapelet de buis, celle-ci semblait plongée dans quelque invocation fervente.

Sa bouche avait ce mouvement qui, chez les vieilles religieuses, devient machinal, subsiste même lorsqu'elles ne prient plus.

Les mains passées dans ses manches, les paupières presque jointes, on eût pu la croire loin, par la pensée, de sa tâche de surveillante.

Les détenus ne s'y trompaient pas.

Elles savaient qu'entre ses paupières pa-